

## CONSEIL DES MOUILLAGES

28 novembre 2019

---

Sur convocation du président, le Conseil Portuaire de Kerners/Bilouris s'est réuni le jeudi 28 novembre 2019 à 16h00, à la Maison des Associations d'Arzon.

### Personnes présentes :

- M. Roland TABART, Président du Conseil
- M. Claude BOURIN, 1<sup>ER</sup> Adjoint, Vice-Président
- M. Philippe SABATIER, membre du conseil municipal,
- Mme HOURMANT, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan,
- M. MAGHERINI, représentant de l'association des plaisanciers de Pen Castel ,
- M. COGLY, représentant de l'association des plaisanciers du Monteno,
- Mme. ROBERT-CASPAR, représentante de l'association des plaisanciers du Monteno,
- M. PARENT, représentant,
- M. DEHOVE, représentant de l'association des plaisanciers de Pen Castel
- M.LE GALLO, représentant de l'association des plaisanciers de la Palisse

### Assistait également :

- M. Stéphane TESSIER, responsable des ports et mouillages, mairie d'Arzon
- Mme. Brigitte PETRO, responsable Pôle Aménagement et développement, mairie d'Arzon

### Excusés :

Mme De Bussy, DDTM

M.Fournier, DDTM

M. Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

- 1- Pré-bilan financier avant clôture exercice 2019
- 2- Bilan des actions 2019
- 3- Bilan passeport escales
- 5- Projets 2020
- 6- Tarifs 2020
- 7- Questions diverses

### **1. Pré-bilan financier avant fin d'exercice 2019**

Les budgets sont présentés en extrapolant les chiffres au 31 décembre 2019.

#### **Dépenses de fonctionnement**

A la fin de l'exercice, les dépenses seront moins importantes que prévu en fonctionnement, 110 800 euros environ contre 127 717 euros budgétés.

Les charges de personnel sont évaluées à 34500 euros environ, en fin d'exercice des ajustements seront à faire dans le cadre de la gestion des ressources humaines, les dépenses sur ce poste seront un peu plus élevées que les prévisions (+ 1500 euros), car nous avons dû faire appel à un prestataire pour un recrutement.

En 2019, les zones de mouillages payent la location de la barge (6700 euros) car seuls les ports de Port Navalo et Kerners ont participé à l'achat.

21 326 euros sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements. Lors du conseil des mouillages de 2018, une information avait été faite sur l'obligation de prendre en compte dans les dépenses de fonctionnement des prochains budgets cette somme importante liée aux investissements conséquents de 2018 ( barge, pontons, voie de manutention, site internet..) mais aussi à un arriéré de dotation aux amortissements signalé par la Trésorerie publique qui a soldé ses comptes lors de sa réorganisation territoriale et avant son déménagement dans les nouveaux locaux de Ménimur. (ex ancienne barge non amortie, anciens matériels de corps morts ...)

A partir du budget de 2020, en accord avec la trésorerie publique, la majeure partie des arriérés de dotations aux amortissements va être apurée et ne resteront que les amortissements pour les travaux et biens récents.

En 2019 cependant le budget doit tenir compte de la somme de 21326 euros.

La redevance due à l'Etat s'élève cette année à 21000 euros environ.

### **Recettes de fonctionnement**

Nous avons estimé en 2018 à 81500 euros le montant des ventes de produits et prestations de services. A mi-novembre, ce chiffre est dépassé (86233 euros). Le montant des ventes de contrats annuels est plus élevé de 3000 euros, c'est le résultat de la suppression de la formule de redevance et du passage au prix au mètre linéaire, cela avait été expliqué en 2018, nous avons modifié et augmenté les tarifs pour faire face aux difficultés budgétaires des zones de mouillages.

Le chiffre d'affaires des contrats de passages est en hausse également, 17300 euros en 2019 contre 12700 euros en 2018

Le CA des manutentions et des ventes de passeports escales est quasi identique à 2018.

L'excédent reporté de l'année 2018 (11457 euros) ne permettait pas à lui seul de faire face aux dépenses liées aux amortissements. Une subvention exceptionnelle de 34 260 euros du budget principal avait donc été inscrite en recettes de fonctionnement. 13 000 euros environ seront nécessaires finalement en fin d'exercice. La subvention sera ajustée en conséquence, elle couvre un incident structurel du budget qui ne se reproduira pas en 2020 car le montant des dotations aux amortissements sera minoré.

En 2020, nous devons veiller à équilibrer le budget en maîtrisant les dépenses et en optimisant les recettes.

### **Dépenses d'investissement**

39 637 euros ont été inscrits en 2019 en dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de l'emprunt encore en cours représente 5100 euros pour 2019.

10000 euros ont été budgétisés pour réaliser l'étude pour le renouvellement de l'AOT des zones de mouillages, cette somme ne sera pas utilisée en totalité cette année

Les dépenses d'investissement ne seront pas à hauteur du budget prévisionnel en 2019

### **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement seront sans doute supérieures en fin d'exercice aux dépenses d'investissement grâce notamment au report de l'excédent de 2018 (16311 euros) et aux amortissements (21326 euros) qui, inscrits en recettes d'investissement constituent un nouveau capital à investir.

**Conclusion :**

En fin d'exercice le budget de fonctionnement sera équilibré grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal mais cela ne se reproduira pas en 2020, des efforts sont à faire pour maîtriser les dépenses et encore optimiser les recettes.

En investissement, il est nécessaire de constituer un capital pour pouvoir remplacer, dans les anses où la présence de zostères est avérée, les mouillages traditionnels par des mouillages innovants, dans le cadre du renouvellement de l'AOT.

*Avis du conseil des mouillages sur le Pré-Bilan financier :*

**Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier. Avis favorable à l'unanimité.**

**2 . Bilan des actions 2019**

- Entretien des mouillages
- Balisage de plages (Arzon et Saint Gildas de Rhuy)
- Gestion des épaves
- Gestion des navires à passagers
- Mise en place d'échelles de secours pour les pontons de Port Navalo
- Acquisition d'une nouvelle grue

**3 . Bilan passeports escales**

Synthèse vente de cartes- 2018/2019 ( Hors taxe)

	2018	2019	2018	2019
	Nbre de porteurs		Montant H.T. des ventes	
PORT NAVALO	37	35	1 022,89 €	1 091,60 €
KERNERS	75	71	2 783,42 €	2 732,35 €
ZONES DE MOUILLAGES	42	36	1 309,01 €	1 147,83 €
TOUTES ZONES	154	142	5 119,32 €	4 971,78 €

## Synthèse passeport escales 2018/2019 - escales offertes

	2018	2019	2018	2019
	Nbre nuitées offertes		Montant HT	
PORT NAVALO	78	41	1 471,44 €	792,18€
KERNERS	268	208	6 213,23 €	5 186,00 €
ZONES MOUILLAGES	120	66	2 662,38 €	1 704,14 €
TOUTES ZONES	466	317	10 347,05 €	7 664,62 €

## Synthèse passeport escales 2018/2019 - escales reçues

	2018	2019	2018	2019
	Nbre de nuitées reçues		Montant H.T.	
PORT NAVALO	33	26	419,81 €	369,23 €
KERNERS	26	30	338,81 €	433,41 €
ZONES MOUILLAGES	11	11	134,67 €	151,36 €
TOUTES ZONES	70	67	893,29 €	921,79 €

### Bilan toutes zones « Passeport Escales » sur 2018 et 2019

#### ○ Vente de cartes

- 2018 : 5 119,32 € H.T.
- 2019 : 4 971,78 € H.T.

#### ○ Escales encaissées des ports extérieurs

- 2018 : 893,29 € H.T.
- 2019 : 921,79 € H.T.

#### ○ Dépenses escales payées aux ports extérieurs

- 2018 : 10 347,05 € H.T.
- 2019 : 7 664,62 € H.T.

#### ○ Chiffre d'affaire Total H.T.

- 2018 : - 4 334,44 €
- 2019 : - 1 771,05 €

#### 4. Projets 2020

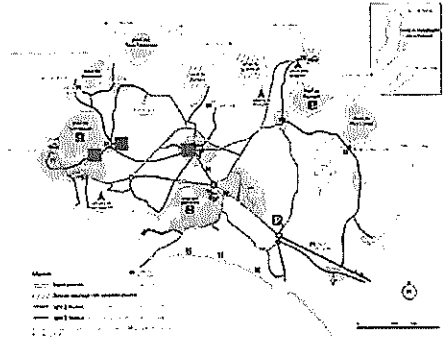
- Proposition d'un nouveau contrat « DUO » dans le cadre d'un partenariat entre la commune et la CPM

**Une solution simple et sans attente pour naviguer avec votre bateau toute l'année.**

- Un contrat annuel
- Emplacement à flot toute l'année
- D'avril au 15 novembre : emplacement sur un mouillage d'Arzon, coté Golfe
- Du 15 novembre à avril : emplacement à flot au Port du Crouesty
- Possibilité de séjour de 4 semaines consécutives à terre au Port du Crouesty entre le 1er décembre et mi-février. (manutentions, ber et terre-plein inclus)
- Carte Passeport Escales: 15 nuits gratuites dans tout le réseau dont 7 au Crouesty. (122 ports)
- 10% de remise sur les prestations de services portuaires
- Accès gratuit à la cale d'échouage

**TARIFS 2019**

Cat	Longueur Hors-tout	Largeur Hors-tout	Surface hors-tout	Tarifs (€ - TTC)
B	6.49	2.45	30.84	1 583
C	6.99	2.60	33.97	1 710
D	7.49	2.70	37.24	1 943
E	7.99	2.80	40.66	2 103
F	8.49	2.95	44.24	2 239



Document non contractuel et dans la limite des places disponibles

Logos: PORT DU CROUESTY MORBIHAN, Ports & mouillages d'Arzon, Compagnie des PORTS du MORBIHAN

Les tarifs doivent encore être affinés ceux indiqués ne sont pas définitifs, le coût de ce contrat qui devra être renouvelé chaque année doit être moins élevé qu'un contrat annuel au port du Crouesty mais plus élevé qu'un contrat à l'année dans les ports et mouillages d'Arzon.

*Avis du conseil des mouillages sur le projet de contrat DUO*

Les membres du conseil sont favorables au nouveau contrat DUO.

- **Mise en place de la méthode Visite Simplifiée Comparée (VSC)**

- **Méthode VSC (visite simplifiée comparée)**

Le bureau d'études ACCOAST, spécialisé dans les travaux sur ouvrages maritimes et portuaires a été missionné par la commune pour mettre en œuvre la méthode VSC (visite simplifiée comparée) sur tous les ouvrages maritimes et portuaires de la commune et sur tout le trait de côte.

Il s'agit d'une méthode publique développée et reconnue par l'Etat (le CEREMA)

**Objectifs de cette méthode : (prévenir plutôt que guérir)**

Réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine d'ouvrages portuaires, sentiers côtiers et équipements (connaissances, caractéristiques et intérêt stratégique)

Aboutir à une caractérisation technique des ouvrages pour définir des critères d'analyses structurels, préparer les supports d'expertise terrain et appréhender les conditions d'intervention.

Analyser le régime juridique de chaque typologie d'ouvrages et équipements pour permettre leur mise en conformité le cas échéant

Accompagner le personnel en vue d'une maîtrise interne de la méthode

Evaluer l'état des ouvrages et élaborer des plans d'actions pluriannuels pour assurer la pérennité des ouvrages

Mettre à jour les données et les états des ouvrages et équipements

Intégration au SIG

Le principal objectif est de limiter les risques d'erreurs dans la stratégie de gestion des ouvrages composant le patrimoine

Le coût de la mise en œuvre cette méthode (46 000 euros TTC est réparti entre le budget principal et les budgets annexes des ports et mouillages)

Le bureau d'études ACCOAST apporte la méthodologie, forme les personnels, met à disposition un progiciel pendant un an afin d'assurer ensuite l'autonomie de la commune dans cette démarche.

Monsieur Bourin souligne l'importance de cet outil et de la démarche pour assurer la pérennité des ouvrages.

Les membres du conseil des mouillages alertent sur l'état du Moulin de Pen Castel qui doit être examiné en priorité.

*Avis du conseil des mouillages sur la démarche VSC*

**Les membres du conseil sont favorables à la mise en œuvre de cette démarche.**

- **Vitesse des navires à passagers**

Les navires à passagers, très nombreux pendant la période estivale ne respectent pas toujours les limitations de vitesse et mettent parfois en danger les plaisanciers en voiliers, dériveurs ou annexes.

Le service des ports et mouillages lors des visites des plans d'eau et du contrôle des nuitées exercera un contrôle en listant les éventuelles infractions, ce rapport sera transmis à la DDTM qui verra comment qualifier ces infractions et les sanctionner.

- **Gestion des annexes**

La gestion des annexes est difficile d'autant plus sur les zones de mouillages où il est compliqué d'installer des racks à annexes.

Dans le cadre du renouvellement de l'AOT il est proposé d'installer des racks à annexes au 3 fontaines , à Pen Castel et de mieux cadrer les emplacements à annexes sur la plage du Treno.

La campagne d'enlèvement des annexes se poursuit :

21 annexes ont été enlevées des racks de Kerners/Bilouris, après affichage , il s'agit des annexes non immatriculées.

Un rappel sera envoyé sur la gestion des annexes avec les contrats

Il est convenu que les associations de plaisanciers transmettent leurs éventuelles propositions au bureau des ports et mouillages

- **Renouvellement de l'AOT des zones de mouillages**

- Présentation renouvellement à l'identique AOT au conseil des mouillages le 28 mars 2019
- Dossier « étude au cas par cas » pour savoir si une étude d'impact est nécessaire a été déposé à la DREAL le 20 août 2019
- Le 19 septembre, la DREAL a demandé des pièces complémentaires :
  - précision sur le fonctionnement des mouillages innovants vis-à-vis des herbiers à zostères
  - mise en place d'un protocole de suivi de l'impact des mouillages sur les herbiers
  - détail sur la méthode d'installation des mouillages innovants pour vérifier qu'il n'y a pas d'impact sur le fond marin
- Le dossier est en cours de vérification à la DREAL

**Information postérieure à la séance du Conseil des Mouillages :**

**La Préfète de la Région Bretagne nous a transmis un arrêté du 10 décembre 2019 dispensant le projet de renouvellement de l'AOT d'une étude d'impact.**

**Nous devons remplacer les mouillages classiques par des mouillages innovants sur les herbiers à zostères et prévoir des actions de sensibilisation et de préservation de la qualité environnementale des lieux.**

**L'étude va donc se poursuivre avec les étapes suivantes :**

- Consultation des services administratifs (délégué Préfet maritime, Préfet maritime Autorité environnementale, Phares et Balises, DDTM Vannes littoral, service urbanisme, Comité Régional de la Conchyliculture, DREAL, Inspecteur des sites ...)
- Présentation en CDNPS (aspect paysager important)
- Commission nautique locale (navigants, école de voile, plaisanciers, pêcheurs, ostréiculteurs). Cette commission est essentiellement centrée sur la sécurité sur le plan d'eau, les conflits d'usagers marins, la navigation.

- Le dossier d'incidences est mis à disposition du public pendant un mois. Synthèse des avis et prise en compte des remarques
- Rédaction de l'AOT et signature par le Préfet du Morbihan et le Préfet maritime, l'AOT a une durée de validité de 15 ans.

## 5. Tarifs

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

L'inscription et le renouvellement sur les listes d'attentes et le renouvellement devient payant (15 euros l'année) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

A Arzon, le 15 janvier 2020

